

DEC172996DR07

Décision portant cessation de fonctions de M. Antonin VIENNEY, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR5023 intitulée "Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés"

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC162702DR07** du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Antonin VIENNEY aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Antonin VIENNEY, dans l'unité du CNRS n°UMR5023 intitulée "Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés", à compter du **01 septembre 2017**.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 16/11/2017,

Le directeur de l'unité
M. DOUADY Christophe

Visa de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Pour le Président et par Délégation
La Directrice Générale des Services
Mme MARCHAND Dominique

Visa du délégué régional du CNRS
M. FAURE Frédéric



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69